



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 février 2022
Français
Original : anglais

Lettre datée du 26 février 2022, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Somalie auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement et en prévision de la fin de l'autorisation accordée par le Conseil de sécurité aux forces navales internationales qui luttent contre la piraterie au large des côtes somaliennes, je souhaite informer le Conseil que le Gouvernement fédéral somalien confirme qu'il ne demandera plus le renouvellement de la résolution 2608 (2021) du Conseil. L'objectif de celle-ci a été atteint, puisqu'aucun acte de piraterie ou vol à main armée n'a été commis au large des côtes somaliennes au cours des quatre dernières années, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (S/2021/920).

Nous saluons et apprécions l'action collective menée par les partenaires internationaux contre la piraterie, notamment l'opération Atalanta dirigée par la force navale placée sous la direction de l'Union européenne en Somalie, et leur contribution à la stabilité et à la sécurité internationales et régionales. J'ai le plaisir d'annoncer que le Gouvernement fédéral somalien, par l'intermédiaire du Bureau du Procureur général, dispense une formation spécialisée et rigoureuse sur les questions maritimes aux procureurs, aux juges, aux garde-côtes, aux services de police et aux divisions des enquêtes criminelles à tous les échelons des États membres de la fédération.

Nous avons redoublé d'efforts pour mettre en place des organismes nationaux chargés de faire respecter le droit maritime et dotés des moyens d'action nécessaires, et nous avons créé une unité maritime spécialisée chargée de lutter contre les nouvelles menaces et infractions maritimes, notamment les pratiques de plus en plus répandues que sont la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et le déversement de déchets toxiques dans les eaux somaliennes, ainsi que le trafic.

La vision ainsi que les objectifs et priorités stratégiques du Gouvernement fédéral somalien tiennent compte des menaces actuelles aux niveaux national et international. Nous attachons une grande importance à la collaboration que nous entretenons de longue date avec nos partenaires bilatéraux et espérons continuer à bénéficier de leur appui. Conformément aux priorités nationales qu'il s'est fixé, le Gouvernement fédéral somalien s'engage à assumer l'entière responsabilité de la sécurité de ses eaux territoriales, dans le respect du droit national et international, et a pris des mesures concrètes en vue d'acquérir les capacités nécessaires pour lutter activement contre la criminalité maritime, notamment la capacité de déploiement rapide de la marine et des garde-côtes et les capacités de haute technologie.



Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire distribuer comme document du Conseil.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Abukar Dahir **Osman**
